

# **PROJET**

## **Accélérer l'Action pour l'Élimination du Travail des Enfants en Afrique (ACCEL AFRICA)**

### **Termes de référence relatifs à l'évaluation des besoins pour lutter contre le travail des enfants dans l'orpaillage à travers le développement coopératif au Mali**

#### **1. Introduction**

##### **a. Contexte :**

Le Bureau international du Travail a lancé le projet « Accélérer l'action pour l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement en Afrique » financé par le gouvernement des Pays-Bas. Cette initiative a pour objectif général d'accélérer l'élimination du travail des enfants en Afrique, par le biais d'actions ciblées dans certaines chaînes d'approvisionnement en Côte d'Ivoire, Egypte, Malawi, Mali, Nigeria et Ouganda. Pour atteindre cet objectif, le projet a identifié quatre composantes interdépendantes. Le projet travaillera sur les politiques publiques et la bonne gouvernance, l'autonomisation et la représentation, le partenariat et le partage des connaissances entre les acteurs mondiaux de la chaîne d'approvisionnement travaillant en Afrique. En outre, le projet sera soutenu par une recherche continue et l'identification de bonnes pratiques issues de la mise en œuvre du projet et d'autres sources.

Au Mali, ACCEL vise à l'élimination du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement notamment de l'or et du coton.

#### **Encadré 1 : Définition d'une coopérative**

L'Alliance Coopérative Internationale et l'Organisation Internationale du Travail, à travers sa Recommandation 193 sur la promotion des coopératives, définissent une coopérative comme "une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement "

En raison des valeurs et principes qu'elles promeuvent, les organisations efficaces basées sur les membres, telles que les coopératives, ont le potentiel de prévenir et éliminer le travail des enfants au sein de leur entreprise et au niveau de la communauté. En conséquence, le projet prévoit de renforcer la capacité des orpailleurs à s'associer à des coopératives et favoriser des partenariats clés dans cette optique.

Le Mali est le troisième producteur d'or du continent Africain. Comptant pour 75% des exportations, l'or représente la principale exportation du pays en termes de revenu. La plupart des sites d'extraction d'or sont situés dans la zone méridionale et occidentale des régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro. L'extraction d'or est assurée par 18 entreprises internationales, un nombre indéterminé d'entreprises nationales et dans le cadre de l'extraction informelle artisanale. En 2012, la production d'or du Mali a augmenté de 15% pour atteindre 50,3 tonnes au total, dont 4 à 5 tonnes issues de l'extraction artisanale. La production informelle d'or est toutefois susceptible d'être bien plus élevée. Entre 100 000 et 200 000 mineurs travaillent dans le secteur de l'extraction d'or à petite échelle<sup>1</sup>.

La politique minière qui se focalisait jusqu'ici sur les grandes exploitations industrielles ambitionne désormais d'aider les orpailleurs à mieux développer ce secteur potentiellement porteur et facteur de croissance.

Cette activité, qui emploie dans le pays entre 20 000 et 40 000 enfants selon Human Rights Watch, fait vivre directement ou indirectement entre 500 000 et 1 million de personnes avec une production de 8 à 10 tonnes d'or par an, selon les estimations de la Chambre des mines du Mali. Mais les conflits entre orpailleurs et compagnies minières se multiplient. Les premiers s'installent sur des sites découverts par les seconds sans leur accord. Et ils utilisent de plus en plus des méthodes, des techniques et des moyens modernes (broyeurs, concasseurs, détecteurs de métaux...).

Les conflits sont de plus en plus fréquents sur les 350 sites d'orpaillage répertoriés, à quoi il faut ajouter de nombreux accidents, les conflits communautaires, l'utilisation abusive de produits chimiques polluants. Ce qui contribue à la dégradation significative de l'environnement.

A ces défis s'ajoutent, l'utilisation de milliers d'enfants dans les mines artisanales comme travailleurs saisonniers ou à plein temps. Ainsi, la professionnalisation du secteur de l'orpaillage pourrait contribuer à accroître les revenus des orpailleurs et, par conséquent, à réduire le travail des enfants.

#### **b. L'avantage coopératif**

En tant qu'organisations fondées sur des valeurs, les entreprises coopératives sont bien placées pour réaliser les principes et droits fondamentaux au travail étant donné la participation économique des membres, la prise de décision démocratique, la formation et le perfectionnement des membres et les divers services qu'elles offrent à leurs membres et aux communautés en général.

Les orpailleurs et exploitants miniers maliens sont organisés au sein de plusieurs organisations, dont l'Union des opérateurs miniers du Mali (UNOMIN), la Fédération nationale des orpailleurs du Mali (FNOM) et l'Association des femmes minières du Mali (AFEMIN). Dans certains cas, ces associations ont aidé les orpailleurs à créer des coopératives ou des

---

<sup>1</sup> Rapport du forum National sur l'orpaillage du 18 au 20 Septembre 2014

groupements d'intérêt économique, ou leur ont fourni du matériel. Les coopératives ont un rôle spécifique à jouer dans les zones rurales où l'orpillage est une activité économique dominante et où les services publics sont souvent limités.

Présentes dans la plupart des secteurs économiques où se trouvent des enfants qui travaillent, notamment dans l'agriculture, l'engagement des coopératives en matière de responsabilité sociale peut les inciter naturellement à jouer un rôle important dans l'élimination du travail des enfants. L'Organisation internationale du Travail (OIT) s'appuie depuis longtemps sur la force du modèle coopératif dans la lutte contre le travail des enfants. Cela a été fait, entre autres, en aidant les coopératives à différents niveaux à :

- Veiller à ce que ses activités commerciales et ses chaînes d'approvisionnement soient exemptes de travail des enfants ;
- Lancer des campagnes de sensibilisation sur le travail des enfants auprès de leurs membres et des communautés dans lesquelles ils opèrent ;
- Améliorer la productivité et les revenus des membres adultes ;
- Stimuler l'emploi décent des jeunes par le biais de programmes de formation et d'éducation ;
- Assurer la protection sociale par le biais de la micro assurance afin de protéger les membres et leurs familles contre le travail et garantir l'accès aux soins de santé;
- Intégrer les questions relatives au travail des enfants dans les programmes des universités coopératives et des programmes de formation des institutions d'appui coopératif;
- Engager un dialogue social avec le gouvernement, les associations d'employeurs et de travailleurs et d'autres parties prenantes; etc...

Cependant, il est important de comprendre les contraintes auxquelles les coopératives et leurs membres sont confrontées pour faire face au travail des enfants et ce qui doit être fait pour permettre une réduction durable du travail des enfants. Par ailleurs, le contexte Malien au sein de la chaîne de valeur de l'or interpelle sur les raisons expliquant un si faible taux d'organisation des orpailleurs en coopératives ou assimilées. Mais très récemment, la création de la première confédération des coopératives d'orpailleurs semble indiquer un regain d'intérêt pour la formule coopérative dans ce secteur.

## **2. Tâches assignées dans le cadre de ce mandat**

Sous la supervision du Conseiller Technique Principale du projet, et en étroite collaboration avec l'Unité des coopératives du BIT, le spécialiste Entreprises du Bureau Pays de l'OIT à Dakar ainsi que du spécialiste Finance solidaire basé au Bureau Pays de l'OIT à Abidjan, il sera demandé d'évaluer la situation et les besoins des sociétés coopératives des d'orpailleurs dans les régions de Kayes, Sikasso et Koulikoro. Une attention particulière sera accordée aux difficultés liées à l'organisation des orpailleurs en coopératives.

L'objectif principal de cette évaluation est d'analyser le potentiel des orpailleurs et de leurs organisations à jouer un rôle plus actif dans la prévention et l'élimination du travail des

enfants dans la chaîne de valeur de l'or tout en appréhendant leurs défis et contraintes, dans un second temps de mieux pouvoir y répondre. Une telle approche vise à améliorer l'accès des organisations d'orpailleurs à des services adressant les causes fondamentales du travail des enfants tout en réduisant les coûts de transactions et ainsi la création de modèles économiques viables et durables.

Les tâches spécifiques à couvrir par cette étude comprennent :

- Identifier et analyser les principales initiatives en cours visant au renforcement de la capacité des coopératives dans la chaîne de valeur or.
- Réaliser une analyse rapide générale de la situation des coopératives au Mali et dans le secteur de l'or en particulier sur la base d'une revue documentaire et des entretiens avec des acteurs du monde coopératif.

L'analyse devra identifier :

- ✓ Le nombre de coopératives liées à l'orpaillage dans les régions couvertes par le projet ;
- ✓ Les services financiers et non financiers dispensés aux coopératives par des services techniques de l'état ou d'autres partenaires techniques (y compris des acheteurs) ;
- ✓ Les ressources humaines en termes de quantité, qualifications, âge et expérience ;
- ✓ La couverture géographique, les bâtiments et installations (le type, la qualité et la quantité des bâtiments et des installations utilisés pour la fourniture des biens et des services) ;
- ✓ Les équipements, outils et matériels utilisés (description de l'équipement, des outils et du matériel disponible utilisés pour la production des biens et la fourniture de services en termes de qualité, quantité, conditions, etc.) ;
- ✓ Les capacités de gestion des managers et des membres du conseil d'administration
- ✓ La mise en pratique des principes coopératifs dans leur gestion ;
- ✓ La capacité des coopératives à rester autonomes et assurer la durabilité (par exemple, elles dépendent de l'aide externe à la coopérative pour survivre ou elles sont autonomes financièrement grâce à leurs activités) ;
- ✓ Les ressources (humaines et financières) et stratégie envisagées par la nouvellement créée confédération des coopératives d'orpailleurs ainsi que ces rapports avec les parties concernées (coopératives, autorités locales et nationales entre autres) ;
- ✓ Une évaluation des besoins en formation (par ex. gouvernance, gestion, etc.) ;
- ✓ La méthodologie et les outils nécessaires pour l'évaluation des connaissances et du respect des principaux droits fondamentaux au travail notamment en matière de travail des enfants dans les opérations des coopératives des orpailleurs (par ex. questionnaires pour les entretiens et autres outils) ;
- ✓ Une évaluation sur les connaissances et le respect des principaux droits fondamentaux au travail (PDFT) relatifs en particulier au travail des enfants dans les opérations et actions communautaires des coopératives d'orpailleurs.

L'analyse devra :

- ✓ Préciser dans quelle mesure des dispositions pour le non-recours au travail des enfants sont intégrés dans l'organisation et les opérations des coopératives étudiées, en termes de politiques et pratiques internes vis-à-vis de leurs membres et travailleurs et des services offerts aux membres et à la communauté. L'analyse devra prendre également en compte la participation et rôle des femmes au sein des coopératives et à des postes dirigeants, ainsi que les conditions de travail, y compris les différentes formes de relation d'emploi entre la coopérative et les non-membres (par exemple, types de contrats, existence d'une relation contractuelle avec ses employés ou non membres).
- ✓ Identifier les raisons de la non-prise en compte ou non-respect éventuel des PDFT tels que le non recours au travail des enfants. Par ailleurs, l'analyse explicitera les conditions et facteurs d'ordre politique, économiques techniques social et culturel qui ont un impact dans le non-respect des PDFT par les coopératives.
- ✓ Identifier les besoins en formation des coopératives et des principales structures d'appui (y compris de la confédération des coopératives d'orpailleurs) en termes de gestion, gouvernance, techniques de production, PDFT, etc.
- ✓ Identifier les freins ou obstacles relatifs à l'organisation des orpailleurs.
- ✓ Identifier des opportunités concrètes de développement coopératif pour les orpailleurs non organisés, ainsi qu'une alternative économiquement viable pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, les empêchant ainsi de recourir au travail des enfants;
- ✓ Identifier les besoins financiers non satisfaits des orpailleurs (individuels et de ceux organisés en coopératives). Cette identification devra inclure une analyse de leur degré de connaissance de la pertinence de produits financiers relatifs à l'épargne, prêt et assurance.
- ✓ Faire des recommandations sur la base de l'analyse des capacités des coopératives et de la confédération, des insuffisances et des centres d'intérêts exprimés par les sociétés coopératives qui seront converties en propositions d'activités lors d'un atelier de restitution et de planification des activités pour les sociétés coopératives dans le domaine de l'élimination du travail des enfants dans le secteur de l'or.

### **3. Approche méthodologique**

La méthodologie adoptée pour cette étude s'articulera autour :

- d'une revue documentaire sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'or dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Kayes, ainsi que sur le mouvement coopératif au Mali (dans le secteur de l'Or en particulier);
- d'entretiens semi-structurés et des discussions de groupes avec les parties prenantes telles que les sociétés coopératives, les représentants du gouvernement qui appuient les coopératives par exemple les ministères du travail, des mines, de l'agriculture, de l'action humanitaire et de la solidarité, la

chambre des mines, les organisations de soutien aux coopératives, les partenaires sociaux, les ONG, les organisations internationales, entre autres.

#### 4. Les produits

Les produits livrables spécifiques attendus du consultant sont les suivants :

Livrable	Explication	Temps requis
Rapport initial / plan de travail	Ce document devrait inclure : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La structure provisoire du rapport ;</li> <li>▪ Le plan de travail avec des informations sur les acteurs/structures à interviewer et les échéanciers;</li> <li>▪ Les questions de recherche spécifiques ;</li> <li>▪ Une explication détaillée de la méthodologie proposée à utiliser pour l'étude (par exemple entretien et guide / questionnaires) ;</li> <li>▪ Une bibliographie initiale pour la revue de la littérature.</li> </ul>	8 jours
Ebauche du rapport final d'évaluation des besoins (maximum 30 à 40 pages, hors annexes)	Le rapport devrait inclure: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Revue littéraire ;</li> <li>▪ Analyse rapide générale de la situation des coopératives au Mali et dans le secteur de l'or en particulier (gouvernance, gestion, durabilité, indépendance) ;</li> <li>▪ Analyse de l'état actuel des coopératives par rapport à leur connaissance et respect du non recours au travail des enfants dans leurs opérations et celles de leurs membres, ainsi que leurs besoins en termes de services financiers et non financiers ;</li> <li>▪ Evaluation des coopératives et de leurs forces, faiblesses et besoins en matière de respect des PDFT liés à la lutte contre le travail des enfants en particulier ;</li> <li>▪ Recommandations sur la voie à suivre et propositions d'un plan d'actions ;</li> <li>▪ Liste complète des interviews ;</li> <li>▪ Bibliographie;</li> <li>▪ Annexes sur les organisations et les personnes interrogées liste de parties prenantes identifiées pendant l'exercice de cartographie.</li> </ul>	25 jours
Présentation basée sur le rapport et ébauche de plan de travail	Après la soumission du rapport final, le consultant préparera une brève présentation avec les principales recommandations et une ébauche de plan d'action sur la lutte contre le travail des enfants dans le secteur de l'or à travers le modèle coopératif au cours d'un atelier de restitution pour les sociétés coopératives, le personnel du BIT et d'autres parties prenantes.	5 jours
Rapport final d'évaluation des		2 jours

besoins (entre 30 et 40 pages, hors annexes)	Le rapport final devra incorporer les commentaires reçus du BIT et des participants à l'atelier de restitution.	
--	---	--

Nombre total de jours estimés : 40 jours

Lieu couvert par les activités du projet : Régions de Sikasso, Kayes, Koulikoro.

## 5. Qualifications et expériences requises

Les qualifications exigées incluent:

- Diplôme universitaire en sciences sociales ou autres matières pertinentes ;
- Expérience en développement coopératif, développement agricole et compréhension des principes et droit fondamentaux au travail ;
- Bonnes capacités d'animation, de présentation et d'analyse, et aptitude à élaborer des documents de haute qualité ;
- Maîtrise du français, la connaissance du Bambara serait un atout supplémentaire.

## 6. Procédure de candidature

Les candidats intéressés par ce mandat sont tenus de soumettre leur proposition technique qui devra inclure : (i) les antécédents et les qualifications nécessaires à l'exécution de la tâche (y compris CV et au moins un exemplaire d'un rapport ou étude élaboré(e) dans le cadre d'un contrat antérieur), (ii) la compréhension des différentes tâches et de l'approche/méthodologie suggérées pour mener à bien l'étude, (iii) la façon dont les différentes tâches seront organisées, y compris le mode de collaboration avec les partenaires nationaux, et éventuellement la méthodologie à appliquer. La proposition financière devrait définir un budget prévisionnel pour l'ensemble du mandat. La proposition technique et financière (honoraires professionnels, voyage et communication, TVA incluse si applicable) ne devra pas dépasser 10 pages (sans les annexes éventuelles).

Les propositions doivent être envoyées à [coop@ilo.org](mailto:coop@ilo.org) et [touref@ilo.org](mailto:touref@ilo.org) au plus tard le 17 Janvier 2020.